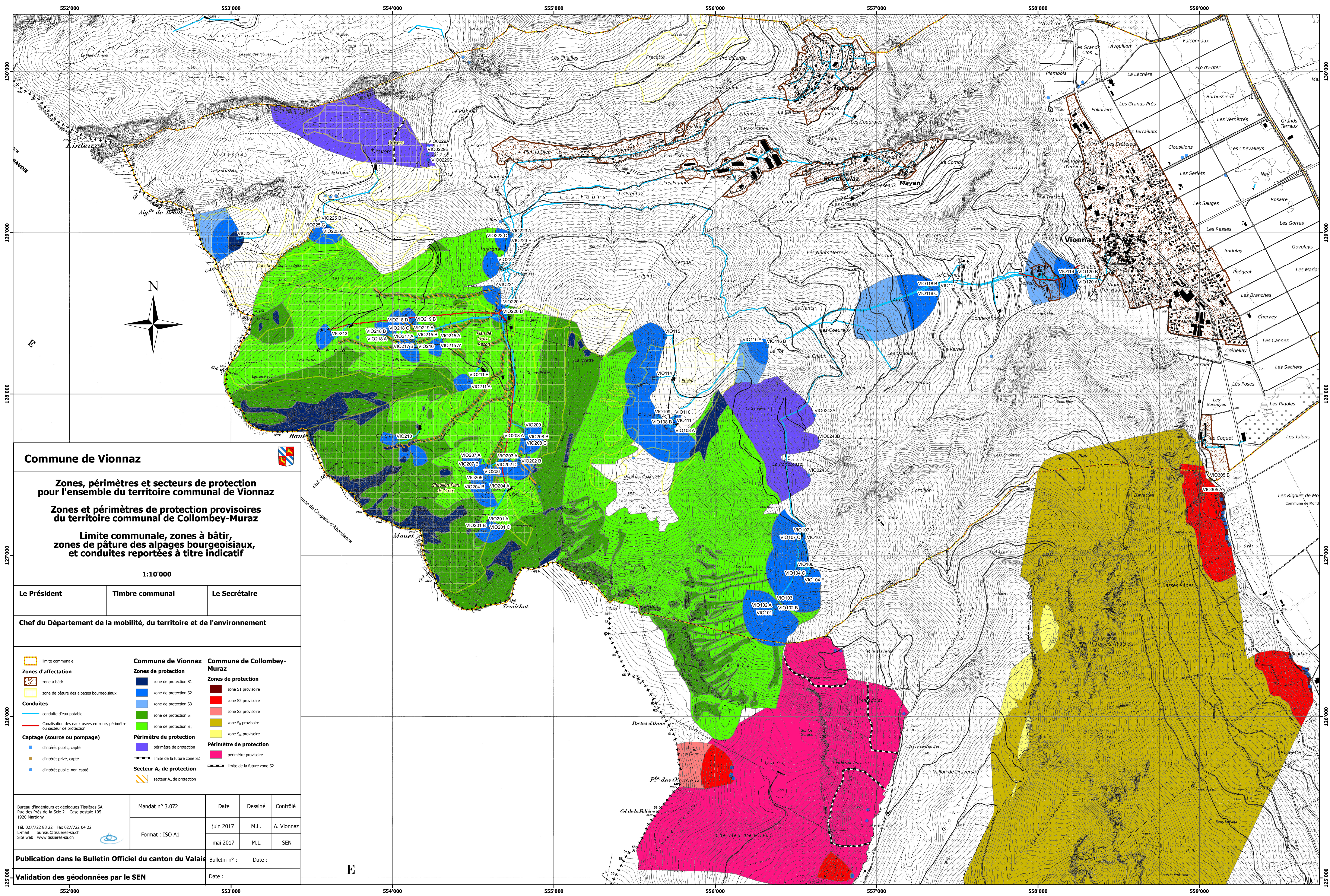




Commune de Vionnaz



Zones, périmètres et secteurs de protection pour l'ensemble du territoire communal de Vionnaz

Zones et périmètres de protection provisoires du territoire communal de Collombey-Muraz

Limite communale, zones à bâtir, zones de pâture des alpages bourgeoisiaux, et conduites reportées à titre indicatif

1:10'000

Le Président	Timbre communal	Le Secrétaire
--------------	-----------------	---------------

Chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

limite communale Zones d'affectation - zone à bâtir - zone de pâture des alpages bourgeoisiaux Conduites - conduite d'eau potable - Canalisation des eaux usées en zone, périmètre ou secteur de protection Captage (source ou pompage) - d'intérêt public, capté - d'intérêt privé, capté - d'intérêt public, non capté	Commune de Vionnaz Zones de protection - zone de protection S1 - zone de protection S2 - zone de protection S3 - zone de protection S4 - zone de protection S5 - zone de protection S6 Périmètre de protection - périmètre de protection - limite de la future zone S2 Secteur A₆ de protection - secteur A₆ de protection	Commune de Collombey-Muraz Zones de protection - zone S1 provisoire - zone S2 provisoire - zone S3 provisoire - zone S4 provisoire - zone S5 provisoire - zone S6 provisoire Périmètre de protection - périmètre provisoire - limite de la future zone S2
---	--	---

Bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA Rue des Prés-de-la-Scie 2 - Case postale 105 1920 Martigny Tél. 027/722 83 22 Fax 027/722 04 22 E-mail bureau@tissieres-sa.ch Site web www.tissieres-sa.ch	Mandat n° 3.072 Format : ISO A1	Date juin 2017 mai 2017	Dessiné M.L. M.L.	Contrôlé A. Vionnaz SEN
--	---	--	--	--

Publication dans le Bulletin Officiel du canton du Valais

Validation des géodonnées par le SEN

E